

Une biodiversité menacée



Près de 12 hectares de prairies sont concernés par le projet de centrale solaire.

Archives CO

L'enquête publique concernant le projet de centrale photovoltaïque au sol à l'aérodrome de Saumur vient de se terminer. Les rares observations formulées concernent l'impact sur la biodiversité.

L'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'emprise de l'aérodrome de Terrefort à Saumur est dans les tuyaux depuis plusieurs années. Le dossier avance doucement mais sûrement. Une nouvelle étape vient d'être franchie avec la tenue d'une enquête publique du 20 avril au mercredi 20 mai 2026. Cette dernière s'est clôturée par la troisième et dernière permanence physique du commissaire enquêteur Antoine Bidet en mairie de Saumur.

Que retenir de cette phase de consultation et de collecte d'observation ? La première, c'est que ce projet qui prévoit d'installer une centrale solaire sur une surface clôturée de 11,6 hectares (pour une puissance projetée de 12,71 MWc) n'a pas déplacé les foules. Seule une dizaine d'observations ont été déposées en tout et pour tout. Certaines émanant de particuliers, quelques autres d'associations plus structurées. Tous ces organismes pointent du doigt la même problématique concernant l'implantation d'un tel équipement, à savoir l'impact négatif sur l'environnement et la biodiversité.

Le collectif dénonce un « projet financier »

Le collectif Saumur Terre d'Avenir estime par exemple que le site prévu pour l'implantation des panneaux solaires est « *une zone de récolte de graines prairiales très diversifiées utilisées pour ensemercer des espaces à renaturer. Cette activité est très importante pour atténuer les effets de l'effondrement de la biodiversité sur le territoire national.* »

De plus, selon le collectif, « *ce projet porté par EDF est uniquement financier et absolument pas écologique (contrairement à ce qui est annoncé dans les documents) ou en rapport avec une quelconque transition énergétique, tout simplement parce que les élus de Saumur ont voté pour la poursuite de l'activité nucléaire à Chinon sous la forme actuelle ou sous la forme d'éventuels futurs EPR* ». Fort de ces arguments, le coordinateur du collectif Arnauld Delacroix demande au commissaire enquêteur de ne pas autoriser la poursuite de ce projet sur les prairies naturelles de l'aérodrome.

L'antenne régionale de Révolution écologique pour le vivant (REV) affirme de son côté « *sa totale opposition à ce projet et se déclare très sceptique sur d'hypothétiques et non efficaces mesures compensatoires. Celui-ci aura un impact néfaste significatif sur la faune et la flore de cet écosystème spécifique connu pour accueillir des espèces végétales et animales vulnérables et protégées pour certaines.* » Et cet organisme de se déclarer « *favorable au développement des énergies dites renouvelables, dans la mesure où elles ne sont pas négatives à la biodiversité, à la vie et au bien-être animal. Nous préconisons, avant tout, la sobriété énergétique.* »

Fédération départementale des associations de protection de l'environnement et du patrimoine, France Nature Environnement Anjou (FNE Anjou) défend de son côté « *un site à la valeur écologique unanimement reconnue. [...] Alors pourquoi des espaces, notoirement restés à l'écart de l'agriculture intensive, et reconnus pour leur biodiversité, sont-ils retenus pour les projets de parcs photovoltaïques au sol ? [...] Ils ont une importance majeure et constituent des réservoirs de biodiversité très rares que la richesse des différents inventaires naturalistes successifs a confirmée.* » Ayant épluché le dossier, la FNE Anjou pointe aussi « *une étude d'alternatives peu convaincante* » et insiste sur « *la nécessité d'une dérogation espèces protégées* », avant d'émettre un avis défavorable à ce projet.

La Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) Anjou, enfin, qui connaît bien le site, dénonce dans ses observations « *les impacts sur la faune et la flore du projet* » sur « *un ensemble, rare à l'échelle régionale, de prairies et pelouses sèches calcaires naturelles de 70 ha d'un seul tenant* ». Et de citer la présence en ces lieux ou à proximité de trois espèces de plantes classées vulnérables avant de brandir un risque majeur pour le papillon Mercure, une espèce en danger d'extinction. D'autres espèces d'insectes seraient aussi menacées. Invoquant ses incertitudes sur l'efficacité des mesures de compensation prévues, la LPO Anjou conclut en émettant aussi un avis défavorable à ce projet.

Fort de ces observations, consignées dans le registre d'enquête publique et consultables en ligne, le commissaire-enquêteur a désormais un mois pour rendre son avis.

Yvan Georget